



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050206

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/04/2026 13H41 C:005360 I:39303
V/REF : 1060957
V/Email reçu le Mercredi 22/04/2026 à 13H41

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06526
IMMEUBLE : ILOT CASINO -6526
4 PASSAGE G.DE GAULLE ANTONIOZ
RUE DE LA REPUBLIQUE/BERTHELOT
69600 OULLINS

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N51 REPUBLIQUE - LOGEMENT DE MR/MME FAZLIJA AU 2EME ETAGE - TEL*06
50452357*

MOTIF : INTERVENIR POUR :
- UN REGLAGE DE VOLETS BOIS COULISSANTS (X1)

Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 27/04 A 09H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR FAZLIJA AU 2EME ETAGE
NOUS CONSTATONS QUE LES VOLETS COULISSANTS DE LA CUISINE ET DE LA
CHAMBRE SONT COMPLETEMENT CASSES ET INUTILISABLES

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 30/04/26 a 15H04 olivier.rolin@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 30/04/26 a 15H04 Mme D. CHAMBLAS

DEMANDE DE DEVIS SELON LA DEMANDE DU CLIENT
DT LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 27/04/26 A 14H40 M. O ROLIN

PREVOIR LE REMPLACEMENT DES VOLETS COULISSANTS DE LA CUISINE ET DE LA
CHAMBRE SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050206

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
TOTAL H.T.				56,87
T.V.A. a 20,00%				11,37
TOTAL T.T.C.En EURO				68,24

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1060957 du 22/04/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 895 889 du 30/03/2026

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61513100

Marché : M - 230809003-1

Lieu d'intervention

MR FAZLIJA Femi
MME FAZLIJA Taibe
51 RUE DE LA REPUBLIQUE
ZAC NARCISSE BERTHOLET
69600 OULLINS

Téléphone : 06.50.45.23.57

06526-00001-00002-00022 H / Type 5 A / Et.02

Etage : 02

Date entrée: 16/06/2008

Délai

Date limite exécution : 07/05/2026

Observations

FAZLIJA 06-50-45-23-57 fazlija639@gmail.com

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00063 Règlage de volets bois coulissants compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions	1,00	350,00	350,00	35,00	385,00
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
Total H.T.				406,87	
Total TVA				40,69	
Total TTC				447,56	

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 22/04/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **51 RUE DE LA REPUBLIQUE ZAC NARCISSE BERTHOLET 69600 OULLINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **22/04/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1060957